

A Monsieur l'Ambassadeur E. Thalmann  
Secrétaire général du Département politique

---

Portugal, hôte d'honneur  
du Comptoir suisse 1973

Sans nier la pertinence de plusieurs arguments exposés dans le projet de rapport au Conseil fédéral, je ne puis quand même pas me rallier à la solution proposée.

Je ne vois pas comment on pourrait expliquer à la Municipalité de Lausanne que nous refusons de faire connaître aux représentants du Portugal les vives appréhensions de l'autorité responsable de l'ordre public à Lausanne et sa crainte d'importantes manifestations d'hostilité qui, même si la police peut les maîtriser, causeraient certainement un grave préjudice tant à nos relations avec le Portugal qu'à la Foire de Lausanne.

M. Chevallaz n'a pas tort de rappeler qu'après les événements de Hongrie, il a bien fallu récuser l'invitation adressée à l'Union soviétique. Sans doute, les événements incriminés n'ont guère de commune mesure. Il n'empêche qu'on a préféré le désagrément d'un geste inamicale à l'endroit de l'Union soviétique à des manifestations propres à perturber sérieusement le déroulement du Comptoir. De telles manifestations auront lieu et ne manqueront pas d'ampleur, ni de faire du bruit. Ce n'est vraiment l'intérêt ni du Portugal, ni de notre pays.

Je suis donc partisan d'une démarche dans le sens préconisé par la Municipalité de Lausanne.



- 2 -

Je le suis d'autant plus que si je n'attache guère d'importance à la plupart des organisations qui ont signé le télégramme commun au Département politique, il me paraîtrait fort dommage, en revanche, de faire fi de la position d'institutions comme la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse, l'Eglise national protestante de Genève et le Département missionnaire des Eglises de Suisse à Lausanne. Je ne puis m'empêcher de penser que nous avons grand besoins de concours actif de ces institutions, et d'autres semblables, pour appuyer notre politique humanitaire en général et la coopération au développement en particulier.

Pour une fois et pour les motifs exposés ci-dessus, nous ne sommes pas du même avis. Mais je partage le vôtre, selon lequel il est nécessaire de demander aux membres du Conseil fédéral de se déterminer dans les délais utiles. Je vous prie donc d'agir dans ce sens. Je pense qu'il serait bien de leur remettre, en plus du projet de rapport, copie de la lettre de la Municipalité de Lausanne et de la présente note.

24 juillet 1973

sig. Graber

P.S. La réponse à la petite question Ziegler est naturellement tributaire de sort réservé au projet de rapport au Conseil fédéral. Si ce projet est maintenu, alors il me semble qu'il vaudrait la peine de préciser que l'autorité fédérale ne décide pas, mais que les choix faits par le Comptoir sont simplement soumis à son approbation et que aux faits en vue de la Foire 1973 ont été approuvés ily a tris ans (par qui ? Département politique seul ou Département politique et Département de l'économie publique? Je l'ignore.)

sig. Graber